Un syndicat qui informe
Un syndicat responsable
Un syndicat utile

UNSA DGFIP NORD

La BaFouille

Contact : unsa.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro 3

Télétravail : les agents ne doivent pas être laissés pour compte !!

Pendant le confinement, la DGFIP a obligé de nombreux agents à télétravailler à plein temps, situation complètement différente d'un télétravail choisi d'une journée ou deux par semaine.
Certains agents devaient parallèlement garder leurs jeunes enfants et assumer le rôle du professeur en même temps.
«Parfois», ils ont également été livrés à eux-mêmes, isolés de leurs chefs de service et de leurs collègues.

Après les grands discours de remerciements, les félicitations, l'attribution d'une prime démesurément inégalitaire et d'un montant franchement indécent de …0€ pour les moins chanceux jusqu'à 1000€ pour «les meilleurs d'entre-nous» (c'est-à-dire surtout pour de nombreux cadres supérieurs si on regarde les statistiques), la DGFIP oublie les efforts consentis par les agents pendant le confinement.

Malgré la situation sanitaire et la circulaire du 7 octobre 2020 relative au renforcement du télétravail dans la Fonction Publique de l'état dans le cadre de la crise sanitaire, certains chefs de service continuent à faire comme bon leur semble et persistent à freiner des 4 fers pour accorder plus de télétravail aux agents volontaires, voire dans certains cas, malgré les préconisations du médecin de prévention.

Comment la DRFIP Nord peut-elle laisser perdurer de telles situations ??

La crise sanitaire a révélé les failles et les besoins dans le domaine du télétravail.
L'UNSA qui a toujours défendu le développement du télétravail à la DGFIP et dans la Fonction Publique demande à présent une négociation sur les droits et devoirs des employeurs publics et sur les conditions de mise en œuvre du télétravail afin d'éviter les dérives qui sont courantes actuellement.

Le Nouveau Réseau de Proximité (V2)

Le lundi 6 juillet 2020, le directeur régional nous a communiqué la version 2 du NRP.

Plusieurs bureaux distants sont prévus :
- A Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Hazebrouck en ce qui concerne les SPF;
- A Cambrai et Hazebrouck en ce qui concerne les SIE.

L'UNSA demande à la DRFIP Nord que ces bureaux distants soient transformés a minima en antenne pérenne !!

Pour certains services, aucune antenne ou bureau distant n'est proposé :
- Les collègues du PCE de Cambrai sont transférés à Valenciennes;
- Les collègues du PCRP de Maubeuge sont transférés à Valenciennes;
- Les collègues du PCRP de Cambrai sont transférés à Valenciennes;
- Les collègues du PCRP et de la BDCFI de Tourcoing sont transférés à Roubaix.

L'UNSA demande que des antennes soient créées pour le PCE de Cambrai, les PCRP de Cambrai et de Maubeuge et que le PCRP de Tourcoing ne soit pas supprimé !!

En ce qui concerne les Trésoreries, elles ferment toutes et sont fusionnées et transformées en Services de Gestion Comptable (SGC) en passant de 75 à 22 structures…

Personne n'est dupe sur le fait que ces structures plus importantes subiront de lourdes suppressions d'emplois dans les prochaines années, tous comme les SIP…

Elles perdent également leurs compétences en matière de gestion hospitalière qui est transférée aux trésoreries spécialisées et, prochainement, la gestion des EHPAD avec la création d'un service départemental de gestion des EHPAD à Douai.

Les SIE passent de 15 à 7 et les SIP de 18 à 15.

Les BDV de Lille, Lille-Douai et la BCR de Lille (antennes à Valenciennes et Dunkerque pur la BCR) sont transférées à Villeneuve d'Ascq et la BDV de Tourcoing est transférée à Roubaix.

L'UNSA lutte contre ce projet aux côtés de l'intersyndicale de la DRFIP Nord depuis des mois, menant des actions et rencontrant les élus pour les alerter.
Les quelques avancées, ou plutôt les quelques reculs par rapport à la version 1 du NRP sont bien entendus totalement insuffisants !!
Le service public est plus que jamais en danger !!
La crise du covid 19 n'aura malheureusement pas changé les projets funestes en cours pour la DGFIP.
Quant aux agents, on peut douter qu'ils obtiennent tous satisfaction malgré la possibilité de priorité lors des mouvements de mutation.

Moi ça va, je suis à l'UNSA !

Bientôt tous contractuels ??

La loi de transformation de la Fonction Publique a instauré le «contrat de projet» qui permet aux employeurs publics de recruter des agents en CDD afin de répondre à un besoin temporaire de l'administration. Il concerne les 3 Fonctions Publiques.
Ce contrat est conclu pour occuper un emploi temporaire d'une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans.

Les magistrats de la cour des comptes ont remarqué, qu'entre 2010 et 2017, le nombre de contractuels a augmenté trois fois plus vite que le nombre d'agents titulaires dans la Fonction Publique, où ils représentent 18,4% des agents.

Depuis quelques temps, la DGFIP a de plus en plus recours à des contractuels, tous grades confondus.

Ce mode de recrutement offre plus de souplesse à l'administration et lui permet surtout de faire des économies car les contractuels ont moins de possibilité d'avancement et d'augmentation de salaire.

L'UNSA estime que le «contrat de projet» n'aurait pas dû concerner les emplois occupés habituellement par des fonctionnaires de catégories A, B et C.

Le recrutement par concours doit rester la norme !!

Retour sur le pré-confinement

A plusieurs reprises, depuis début mars, l'UNSA DRFIP Nord a interpellé la DRFIP afin de l'interroger et de l'alarmer sur la sécurité des agents et, plus particulièrement, ceux travaillant au contact direct du public, mais également sur la restauration collective, les agents à la santé fragile ou encore les parents de jeunes enfants.

La DRFIP a pourtant fait la sourde oreille et était toute prête à ouvrir sans aucune restriction tous les services le lundi 16 mars 2020, comme si la situation était normale…
Sauf que le discours d'Edouard Philippe du 14 mars y a mis un coup d'arrêt…

Pourtant, les mesures de sécurité prises étaient, selon les services, d'inexistantes à insuffisantes avec l'attente désespérée de gel hydroalcoolique, de plexiglass, distanciation aléatoire, etc… (et pas de masques à l'époque bien sûr !!)
Il est assez inquiétant que, dans un cas de force majeure comme cette crise sanitaire et le risque couru par les agents, nos «élites» de la DRFIP n'aient pas été capables de prendre leurs responsabilités et de tout faire pour garantir la sécurité des agents.
Ils attendaient des directives de la DG… qui attendait des directives ministérielles...

Lignes Directrices de Gestion en matière de mobilité

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont un dispositif de gestion des ressources humaines.
Les règles de gestion RH en vigueur depuis 2010 à la création de la DGFiP, deviennent pour la plupart caduques.

Le principe d'une affectation nationale sur un département / direction puis d'une affectation sur un poste dans le cadre d'un mouvement de mutation local demeure.
Les CAP locales et nationales ne sont plus compétentes pour gérer les mutations et les affectations des agents.

Des critères de priorité supplémentaires sont créés.
La règle actuelle, dite du 50/50, qui alternait une demande prioritaire et une demande pour convenance personnelle à l'ancienneté administrative est supprimée.
Le départage des demandes de mutation se fera en examinant d'abord toutes les demandes bénéficiant d'une priorité légale, puis celles bénéficiant d'un critère prioritaire supplémentaire et enfin les demandes pour convenance personnelle à l'ancienneté administrative.

L'UNSA estime que ces nouvelles dispositions risquent de limiter très sévèrement les possibilités de mutation des collègues qui ne pourront pas justifier de priorités et regrette donc profondément l'attitude de la DGFIP.
Ces LDG apportent à la DGFIP des marges de manœuvre dans la gestion des personnels et s'inscrivent dans un mouvement de régression des droits des agents et de leur possibilité de recours face à l'administration.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez-nous par mail : "ok unsa infos"

Contact : unsa.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr
Nouveau blog local : http://nord.unsadgfip.fr/
Site national : http://www.unsadgfip.fr/

NORD

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion 2020

Nom :……...……Prénom :……

N° DGFIP :…..……...……...Tel Portable :……..

Grade :……..……...……..

Service :……..……

Adresse administrative :……...……..…

Adresse Personnelle :……..……

Code Postal :……..Ville :……..

Souhaite adhérer **Souhaite renouveler son adhésion** **(Rayez la mention inutile)**

Signature :

A renvoyer à : UNSA-DGFiP : 139 rue de Bercy 75012 PARIS

GRADES	Cotisation annuelle en euros Chèque à libeller à UNSA DGFIP
Auxiliaire - Agent Berkani	**31**
Agent Administratif C1 du 1er au 5ème échelon	**51**
Agent Administratif C1 du 6ème au 11ème échelon	**56**
Agent Administratif C2 du 1er au 6ème échelon	**66**
Agent Administratif C2 du 7ème au 12ème échelon	**75**
Agent Administratif C3 du 1er au 5ème échelon	**76**
Agent Administratif C3 du 6ème au 10ème échelon	**82**
Contrôleur 2ème Classe B1 – Technicien Géomètre du 1er au 7ème échelon	**84**
Contrôleur 2ème Classe B1 – Technicien Géomètre du 8ème au 13ème échelon	**88**
Contrôleur 1ère Classe B2 – Géomètre du 1er au 7ème échelon	**88**
Contrôleur 1ère Classe B2 – Géomètre du 8ème au 13ème échelon	**94**
Contrôleur Principal B3 - Géomètre Principal du 1er au 7ème échelon	**94**
Contrôleur Principal B3 - Géomètre Principal du 8ème au 11ème échelon	**100**
Inspecteur du 1er au 6ème échelon	**109**
Inspecteur du 7ème au 9ème échelon	**116**
Inspecteur du 10ème au 11ème échelon	**121**
Inspecteur Divisionnaire Classe Normale / Majoration Poste Comptable + 30 €	**146 / 176**
Inspecteur Divisionnaire Hors Classe / Majoration Poste Comptable + 40 €	**161 / 201**
Inspecteur Principal / Majoration Poste Comptable + 50 €	**171 / 221**
AFIP Adjoint / Majoration Poste Comptable + 60 €	**193 / 251**
AFIP	**261**
AGFIP (TPG, CSF, Délégué Interrégional des Impôts)	**316**
Agent Administratif Stagiaire	**35**
Contrôleur Stagiaire / Inspecteur Stagiaire	**51/61**
Retraité	**46**

Nota Bene : le montant versé donne droit à un crédit d'impôt de 66 %.